

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2284

présenté par
Mme Dubost, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 42, après le mot :

« fait »,

insérer le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel